CONDITIONS GENERALES DE VENTE

En vigueur au 1er Septembre 2025

Préambule

Les présentes conditions générales de vente (ci-après, les « **CGV** ») s'appliquent à toutes les ventes réalisées par la société ARCOCRYO, société à responsabilité limitée au capital de 50.250 euros, dont le siège est situé 4 chemin des Quarts de la Ruelle - 26120 Malissard et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Romans sous le numéro 450 609 946 (ci-après, le « **Vendeur** ») à des clients professionnels (ci-après, le « **Client** »).

Le Client reconnaît :

- avoir pris connaissance des CGV et les avoir acceptées sans réserve en les retournant, dûment signées, au Vendeur à l'ouverture de son compte client dans les registres du Vendeur ;
- l'ensemble des commandes réalisées auprès du Vendeur, postérieurement à la signature des présentes, sera soumis aux conditions des CGV, sauf dans le cas où l'Acheteur signe de nouvelles CGV, auquel cas les CGV applicables seront les dernières signées au moment de la passation d'une commande auprès du Vendeur.

Toute dérogation aux CGV devra figurer obligatoirement dans l'Offre, ou faire l'objet d'un écrit signé par des représentants habilités du Vendeur et du Client.

L'acceptation par le Client des CGV emporte renonciation de ce dernier à se prévaloir des stipulations de ses conditions générales d'achat ou de toute autre stipulation contenue dans ses documents commerciaux, de quelque nature que ce soit, qui contrediraient les CGV.

Objet

Les CGV ont pour but de définir les modalités de vente de différents services par le Vendeur au Client, à savoir :

- La vente de glace carbonique (ci-après, les « **Produits** ») ;
- Le nettoyage cryogénique et/ou l'installation de bouchons cryogéniques (ci-après, les « **Prestations** ») ;
- La location de machines cryogéniques (ci-après, la « **Location** ») ;

(ci-après, ensemble, les « **Services** »).

Les CGV n'ont pas pour but de décrire les Services fournis au Client. Les Services sont ceux décrits dans l'Offre. Il est précisé que les Services sont également présentés sur le site internet du Vendeur, disponible à l'adresse suivante : https://arcocryo-nettoyage-cryogenique.fr/

PARTIE 1 : CONDITIONS APPLICABLES A TOUS LES SERVICES

1. Commande

1.1 Modalités de passation de la Commande

Toute demande de Service faite par le Client fait l'objet une offre écrite émise par le Vendeur, qui peut également prendre la forme d'un devis ou d'un bon de commande, sur support papier ou électronique (ci-après, l'« **Offre** »), à laquelle sont en principe jointes les CGV.

Sauf mention particulière, les conditions et prix proposés sur l'Offre sont valables pour une durée de trente (30) jours suivant l'envoi de l'Offre.

Toute commande faite par le Client donne obligatoirement lieu au versement, par le Client, d'un acompte correspondant à trente pour cent (30 %) du montant hors taxes (HT) de la Commande. La Commande ne sera considérée comme ferme et définitive qu'après encaissement effectif de cet acompte.

L'acceptation de l'Offre par le Client, retournée dûment signée par ce dernier sur support papier ou électronique et le paiement de l'acompte, valent passation de commande qui matérialise la rencontre des volontés entre le Client et le Vendeur concernant l'Offre et les CGV (ci-après, la « **Commande** »).

Le bénéfice de la Commande est personnel au Client et la Commande ne peut être cédée à quelque personne que ce soit, sans l'accord préalable et exprès du Vendeur.
Toute condition particulière à une Commande existante ne s'appliquera pas automatiquement aux Commandes suivantes ; chaque Offre du Vendeur acceptée par le Client sera traitée comme un contrat distinct.

1.2 Déclarations

Le Client reconnait qu'il a été informé par le Vendeur des démarches administratives à effectuer et des autorisations à obtenir par ses soins pour la réalisation et l'utilisation des Services.

Le Client fait son affaire personnelle de l'obtention de la ou des autorisations administratives nécessaires, en fonction du lieu de réalisation et d'utilisation des Services.

Le Client déclare également avoir pris connaissance des « Consignes de sécurité » annexées aux présentes concernant l'utilisation des Services fournis par le Vendeur.
En aucun cas le Vendeur ne pourra assumer une quelconque responsabilité du fait de l'inadéquation des Services aux autorisations et démarches nécessaires.

1.3 Modification de la Commande

Toute demande de modification de la Commande devra être présentée par écrit par le Client au Vendeur, et ne produira effet qu'à condition d'être expressément acceptée par ce dernier.

Toute modification pourra faire l'objet d'une tarification supplémentaire.

Si une ou plusieurs modifications sont acceptée(s), le Vendeur sera délié des délais convenus antérieurement pour l'exécution de la Commande.

2. Prix et modalités de paiement

2.1 Prix

Les prix des Services sont ceux indiqués dans l'Offre. Ils sont libellés en euros et calculés toutes taxes comprises.

Le Vendeur s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, il s'engage à facturer les Commandes aux prix indiqués dans l'Offre.
L'Offre précise les frais de livraison applicables aux Produits.

2.2 Modalités de paiement

Les factures sont adressées au Client par courrier à l'adresse communiquée par ce dernier ou par email. Elles sont payables nets à 30 jours à compter de la date de facturation, sauf stipulation contraire expresse dans l'Offre.

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'Acheteur aux présentes conditions générales de vente. Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation expresse et écrite du vendeur, prévaloir.

En cas de retard de paiement, le Client devra verser, de plein droit et sans mise en demeure préalable :

- Une pénalité contractuelle égale à cinq (5) fois le taux légal en vigueur, calculée à partir du jour suivant la date d'échéance de la facture et exigible sur simple demande du Vendeur,
- une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €, conformément à la réglementation applicable

3. Responsabilité

En cas de faute imputable au Vendeur lors de l'exécution de la Commande, le Client qui rapporterait la preuve d'un préjudice direct et personnel, serait en droit d'obtenir du Vendeur la réparation du préjudice concerné. La réparation de tous préjudices indirects est expressément exclue.

En tout état de cause, la responsabilité du Vendeur ne peut excéder les sommes encaissées par lui au titre de l'Offre.

La responsabilité du Vendeur est exclue en cas de préjudice, direct ou indirect, affectant les biens ou les personnes, subi par le Client ou un tiers, et résultant des cas suivants :

- Négligence ou faute commise par le Client ou par un tiers ;
- Toute utilisation des Services dans des conditions manifestement non conformes.

Il est précisé qu'une fiche de sécurité est disponible sur l'onglet sécurité du Site, en bas de la page, s'agissant de l'utilisation des Produits.

Le Client reconnaît que les préjudices résultant de la communication de données et/ou informations incomplètes, inexactes ou non conformes par le Client ne seront pas imputables au Vendeur. La responsabilité du Vendeur ne pourra en aucun cas être engagée sur le fondement d'informations qui se révèleraient erronées ou illicites.

Le Vendeur ne pourra être tenu pour responsable de l'inexécution ou du retard dans la livraison ou l'exécution des Commandes du fait de circonstances qui lui sont extérieures

ou d'un cas de force majeure, étant expressément précisé que sont considérés comme cas de force majeure, outre ceux qui sont habituellement retenus par la jurisprudence des juridictions françaises : les intempéries exceptionnelles, les catastrophes naturelles, les incendies et inondations, la foudre, les attentats, les cas de rupture ou de blocage des réseaux de télécommunication, les dommages provoqués par des virus pour lesquels les moyens de sécurité existant sur le marché ne permettent pas leur éradication, ainsi que toute obligation légale ou réglementaire ou d'ordre public imposée par les autorités compétentes et qui auraient pour effet de modifier substantiellement les CGV.

4. Confidentialité et communication

Les informations, de quelque nature qu'elles soient, communiquées par une partie à l'autre partie dans le cadre de l'exécution de la Commande sont considérées comme confidentielles et ne doivent pas être divulguées à un tiers, sauf accord préalable écrit de la partie les ayant communiquées.
Par exception à ce qui précède, le Client autorise le Vendeur à utiliser ses éléments d'identification, strictement dans le cadre de la promotion de son activité sur Internet et/ou sur ses réseaux sociaux.

5. Traitement des données personnelles

Conformément à l'article 24 du RGPD (Règlement sur la protection des données personnelles) entré en vigueur le 25 mai 2018, le Vendeur s'engage à mettre en place des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour garantir la sécurité des données personnelles et les droits des personnes dont les données ont été recueillies (le droit d'information, le droit d'accès, le droit de rectification et le droit à l'effacement, le droit à la limitation du traitement, le droit à la portabilité...).

Le Vendeur pourra disposer des données personnelles à des fins de prospection commerciale par voie postale, par téléphone ou par voie électronique, sous réserve du consentement des personnes concernées, et conservées à ce titre pour une durée de trois ans à compter de la fin de la relation commerciale ou du dernier contact avec des personnes concernées par l'utilisation le traitement de leurs données à caractères personnelles. De même, elles pourront être utilisées à des fins d'optimisation, de personnalisation, et de ciblage des offres commerciales pour améliorer la relation commerciale, et conservées à ce titre pour une durée d'un an. L'ensemble de ces données pourra être conservé au-delà des durées précisées, dans le respect des délais de prescription légaux applicables. Toute personne concernée pourra donner des instructions relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses données après son décès.

Le Vendeur ou son sous-traitant en charge de l'archivage devra présenter des garanties suffisantes en matière de sécurité et de confidentialité des données qui lui seront confiées. Toute personne concernée dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition et de limitation du traitement. Elle peut faire une demande de portabilité pour les données qu'elle a fournies et qui sont nécessaires aux présentes ou au traitement desquelles elle a consenti. Elle peut à tout moment retirer son consentement lorsque celui-ci a été préalablement donné. Elle peut exercer ces droits en précisant son nom, prénom, adresse postale et en joignant une copie recto-verso de sa pièce d'identité, en s'adressant par courrier au responsable de traitement.

Si les données sont amenées à être transférées en dehors de l'UE, le Client en sera informé et les garanties prises afin de sécuriser les données lui seront précisées.

Conformément à la réglementation applicable, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse email suivante : contact@arcocryo.fr.

6. Évolution des CGV

Le Vendeur se réserve la possibilité de modifier les CGV à tout moment. Dans ce cas, il en notifiera le Client.

La version des CGV applicables au Client est la version en vigueur au jour de la Commande.

7. Assurances

Le Vendeur certifie qu'il est titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile professionnelle couvrant les dommages directs pouvant résulter de la Commande.

8. Force majeure

Les obligations des parties seront suspendues de plein droit et sans formalité et leur responsabilité dégagée en cas de survenance d'un cas de force majeure entendu comme tout événement échappant au contrôle d'une partie et qui ne pouvait raisonnablement être prévu lors de la conclusion a la date de la Commande et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées et ce, conformément a l'article 1218 du code civil.

Sont notamment considérés comme des cas de force majeure : la guerre, l'émeute, une révolution, la grève, une épidémie mondiale, l'incendie ou l'explosion, les catastrophes naturelles et les conditions météorologiques exceptionnelles. Cette suspension ne s'applique cependant pas aux obligations de paiement.

La partie touchée par ces circonstances le notifiera, immédiatement, par lettre recommandée avec accusé de réception ou tout autre coursier de renommée internationale, a l'autre partie et elle mettra tous les moyens en œuvre pour reprendre, dès que possible, l'exécution de ses obligations. Après soixante (60) jours d'interruption d'exécution, chaque partie peut résilier de plein droit l'Offre, sans indemnité, par notification écrite envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception ou tout autre coursier de renommée internationale, avec effet a la date d'envoi de cette notification.

9. Sous-traitance

Le Client autorise le Vendeur à sous-traiter tout ou partie des Prestations.

10. Nullité partielle - Non-renonciation

La nullité d'une clause contractuelle n'entraîne pas la nullité des CGV. Le fait pour le Vendeur de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des stipulations des CGV ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement d'une telle stipulation.

11. Droit applicable et attribution de juridiction

Les CGV sont soumises au droit français.

À défaut de résolution amiable, tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des CGV sera porté devant le tribunal de commerce de Romans.

PARTIE 2 : CONDITIONS APPLICABLES AUX PRODUITS

1. Caractéristiques des Produits

Avant toute commande, le Client prend connaissance des caractéristiques de chaque Produit qu'il désire commander, ce qu'il déclare.

Le Client est seul responsable du choix et de l'usage qu'il fait des Produits. Il lui appartient de vérifier l'adéquation des Produits à ses besoins et contraintes spécifiques préalablement à l'achat desdits Produits.

Le Vendeur déclare que tous les Produits proposés à la vente sont conformes à la réglementation française applicable.

En raison de la fonte rapide du Produit, ce dernier ne peut être utilisé que le jour de la livraison s'il est inférieur à 10kg, ce que le Client reconnaît. La responsabilité du Vendeur ne saurait être engagée à ce titre.

2. Droit de rétractation applicable

En principe, le Client étant un professionnel achetant dans le cadre et pour les besoins de sa profession, il n'y a pas lieu d'appliquer le droit de rétractation prévu par le Code de la consommation. Les Commandes transmises au Vendeur sont irrévocables et l'acompte versé par le Client ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement.

Par exception à ce qui précède, dans le cas où le Client n'agit pas dans le champ de son activité principale et compte moins de six salariés, il peut se prévaloir du bénéfice du droit de rétractation prévu à l'article L.221-18 du Code de la consommation et sera soumis à ce qui suit.

Le Client dispose d'un délai de quatorze (14) jours ouvrés, à compter de la date de réception des Produits commandés, pour se rétracter sans avoir à justifier de motifs ni à payer de pénalités, à l'exception des frais de retour qui restent à sa charge et dont il devra s'acquitter.

Le Client qui souhaite exercer son droit de rétractation doit notifier sa demande de retour au Vendeur par tout moyen écrit, en utilisant le formulaire de rétractation annexé aux présentes CGV.

Les Produits doivent impérativement être retournés au Vendeur dans leur emballage et état d'origine, sans retard.

Si le Produit renvoyé est endommagé, usé ou en mauvais état et ne peut donc pas être revendu, le Client reconnaît qu'il n'aura droit à aucun remboursement. Le Client est réputé responsable en cas de détérioration des Produits lors de leur retour au Client.

Le Client sera remboursé dans les meilleurs délais et au plus tard dans les quatorze (14) jours à compter de la date de réception effective par le Vendeur de la demande de rétractation de l'intégralité des sommes versées pour sa commande, déduction faite le cas échéant des frais de retour, qui restent à la charge du Client. Le Vendeur se réserve toutefois le droit de différer ce remboursement jusqu'à la transmission par le Client d'une preuve d'expédition ou, en l'absence d'une telle preuve, jusqu'à la récupération effective des Produits.

Le remboursement sera toujours effectué sur le mode de paiement d'origine de la commande.

3. Réserve de propriété et transfert des risques

Le Vendeur conserve la propriété pleine et entière des Produits vendus jusqu'au parfait encaissement du prix, frais de livraison inclus.

Le Client reconnaît que le transfert des risques liés à la livraison des Produits est transféré dès passation de la Commande. Ainsi, l'ensemble des risques liés à la livraison des Produits repose sur le Client, ce qu'il accepte.

4. Livraison des Produits

4.1 Territoire des livraisons

Le Client est expressément informé que le Vendeur ne propose la livraison des Produits qu'en France métropolitaine.

4.2 Modes de livraison

La livraison des Produits est effectuée à l'adresse indiquée lors de la commande du Client comme « adresse de livraison » (qui peut être différente de l'adresse de facturation).

Différents modes de livraison peuvent être possibles, en fonction des catégories de Produits et de leur poids.

Le Client est seul responsable de récupérer les Produits livrés dans les délais nécessaires.

Le Client doit s'assurer que les informations communiquées sont correctes, et qu'elles le restent jusqu'à complète livraison du ou des Produit(s) commandé(s).

Le Client s'engage donc à informer le Vendeur de tout changement de coordonnées de facturation et/ou de livraison qui pourrait intervenir entre la commande et la livraison, en envoyant, sans délai, un email à l'adresse email du service client. A défaut, en cas de retard et/ou d'erreur de livraison, le Client ne pourra en aucun cas engager la responsabilité du Vendeur en cas de défaut de livraison, et le service client du Vendeur contactera le Client pour une seconde livraison à la charge du Client.

4.3 Frais de livraison

Les frais de livraison seront indiqués sur le récapitulatif de la commande.

Les frais de livraison varient en fonction du mode de livraison.

4.4 Délais de livraison

Le Vendeur s'engage à livrer le ou les Produit(s) dans un délai n'excédant pas 30 jours ouvrés à compter de la date de commande.

Le Client reconnaît qu'il s'agit d'un délai indicatif. En cas de retard, notamment imputable au Client ou à un tiers, la responsabilité du Vendeur ne saurait être engagée à ce titre.

5. Garanties légales

Le Client dispose d'un délai de trois (3) jours à compter de la réception du Produit pour déclarer un vice apparent par tout moyen écrit au Vendeur, accompagné d'une photographie du Produit vicié. A défaut, le Client sera réputé être responsable du vice affectant le Produit concerné.

Le Vendeur rappelle que le Client bénéficie de la garantie légale à raison des vices cachés du Produit commandé.

Si le Client constate que le Produit qui lui a été livré présente un vice caché, il doit en informer le Vendeur par écrit en lui envoyant tout justificatif utile, notamment sous la forme de photographie(s), dans les délais légaux.

En tout état de cause, le Vendeur organisera avec le transporteur de son choix les modalités du retour, dont il informera le Client par tout moyen utile.

Les Produits doivent impérativement être retournés au Vendeur dans leur emballage d'origine. Ils doivent être accompagnés de la copie de la facture d'achat correspondante.

Les retours des Produits ne respectant pas les modalités décrites ci-dessus ne pourront pas être pris en compte.

Le Vendeur procédera aux vérifications nécessaires et proposera au Client le remplacement du Produit dans la mesure du possible s'il est effectivement constaté un vice caché ou apparent. Si le remplacement du Produit est impossible, le Vendeur remboursera au Client l'intégralité du prix payé pour le Produit ainsi que les frais de livraison correspondants, par tout moyen utile, dans les meilleurs délais et au plus tard dans les quatorze jours suivant la date à laquelle le Vendeur l'aura informé de l'impossibilité de remplacer le Produit.

Si le Vendeur considère qu'il n'y a aucun vice caché ou apparent, il se réserve le droit de ne procéder à aucun remboursement ni remplacement, sans préjudice pour le Client d'exercer ses droits en justice.

PARTIE 3 : CONDITIONS APPLICABLES AUX PRESTATIONS

1. Prestation additionnelle

Toute Prestation additionnelle demandée par le Client donnera lieu à l'émission d'une nouvelle Offre et sera traitée comme une nouvelle Commande.

Dans le cas où une Prestation supplémentaire à facturer est nécessaires pour que le Prestation initiale soit conforme aux demandes du Client qui n'aurait pas donné toutes les informations, et que le Client le refuse, le Vendeur se réserve le droit de refuser de réaliser la Prestation initiale et le Client reconnaît qu'il n'aura droit à aucun remboursement.

2. Droit de rétractation applicable

En principe, le Client étant un professionnel achetant dans le cadre et pour les besoins de sa profession, il n'y a pas lieu d'appliquer le droit de rétractation prévu par le Code de la consommation. Les Commandes transmises au Vendeur sont irrévocables et l'acompte versé par le Client ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement.

Par exception à ce qui précède, dans le cas où le Client n'agit pas dans le champ de son activité principale et compte moins de six salariés, il peut se prévaloir du bénéfice du droit de rétractation prévu à l'article L.221-18 du Code de la consommation et sera soumis à ce qui suit.

Toute Commande de Prestation peut faire l'objet d'une rétractation à la condition que le Client n'ait pas donné son accord pour que la Prestation soit réalisée avant la fin du délai de rétractation et ait ainsi renoncé expressément à son droit de rétractation.

En cas de rétractation de la part du Client, le Vendeur remboursera tous les paiements reçus de la part du Client, sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze (14) jours à compter du jour où le Vendeur est informé de la décision du Client de se rétracter.

Si le Client a demandé à commencer la Prestation pendant le délai de rétractation, le Client devra payer un montant proportionnel à ce qui a été fourni jusqu'au moment où le Vendeur est informé de la rétractation du Client. Le Client qui souhaite exercer son droit de rétractation doit adresser au Vendeur, avant l'expiration du délai de quatorze (14) jours, le formulaire de rétractation annexé aux CGV dûment complété.

3. Transfert des risques

Le transfert des risques attaché à la Prestation à réaliser s'opère au fur et à mesure de la pose et de l'installation.

La propriété du résultat de la Prestation est transférée au Client après paiement complet du prix.

4. Réalisation des Prestations

4.1 Obligations du Vendeur

Sous réserve de ce qui est indiqué dans l'Offre acceptée par le Client, le Vendeur demeure libre de déterminer seul les moyens (personnel, organisation, méthodes, procédés, techniques, produits) nécessaires à la réalisation de la Prestation, en fonction des besoins

du Client.

Le Vendeur détermine notamment le nombre de jours, le type d'analyse et d'étude aux fins d'exécuter la Commande.

Le Vendeur déclare que la Prestation sera conforme aux normes et législations en vigueur au jour de l'Offre. Dans le cas où le Client demande expressément au Vendeur d'y déroger, le Client reconnaît que la responsabilité du Vendeur ne saurait être engagée à ce titre et qu'aucune garantie ne pourra s'appliquer à la Prestation. Par ailleurs, le Vendeur se réserve le droit de refuser d'exécuter la Commande et le Client reconnaît qu'il n'aura droit à aucun remboursement.

Le Vendeur reconnaît être tenu à une obligation générale de moyens et de conseil dans les domaines couverts par la Commande, notamment d'information, de recommandation et de mise en garde. Le Vendeur fait bénéficier le Client de l'ensemble de son savoir-faire et de ses méthodes en la matière. Il s'engage à réaliser la Prestation conformément aux règles de l'art et de la meilleure manière.

Le Vendeur s'engage à respecter toutes les normes ou règles de conduite internes (notamment en matière de sécurité ou d'accès) qui lui auront été préalablement notifiées par le Client.

Les délais de livraison éventuellement indiqués au Client le sont à titre indicatif, en fonction du projet. Le Client reconnait que certaines étapes nécessaires à la réalisation de la Prestation dépendent de la disponibilité du Client.

La responsabilité du Vendeur ne saurait être retenue en cas de retard légitime dans l'exécution de la Commande notamment, lorsque le retard est imputable au Client ou indépendant de la volonté des parties.

En cas d'empêchement temporaire du Vendeur, le Client sera informé dans les meilleurs délais de la cause et de la durée prévisible dudit empêchement.

4.2 Réception de la Prestation

Le cas échéant, Dès l'achèvement de la Prestation, le Vendeur doit prendre contact avec le Client en vue d'organiser une visite contradictoire dans les meilleurs délais. Si le Client ne se rend pas disponible pour réaliser ladite visite, il est réputé avoir reçu la Prestation sans réserve et la Commande est réputée avoir été exécutée.

A la fin de la visite contradictoire, il est réalisé un procès-verbal de constat contradictoire, signée par les deux parties, dans lequel le Client doit émettre, le cas échéant, des réserves quant à la conformité de la Prestation, en les justifiant. A défaut, il est réputé avoir reçu la Prestation sans réserve et la Commande est réputée avoir été exécutée.

Dans le cas où le Client émet des réserves justifiées, le Vendeur s'engage à faire ses meilleurs efforts afin d'y remédier, dans l'objectif de rendre la Prestation conforme à la Commande. Il est à nouveau organisé une visite contradictoire. La même procédure que celle décrite ci-avant doit alors être suivie jusqu'à la signature d'un procès-verbal de levée des réserves par le Client.

Le Client reconnaît que si les contrôles températures au moment du feu vert pour la découpe de la canalisation par le Vendeur sont bons (- 20 ° Celsius), le Vendeur ne peut être tenu pour responsable de l'échec des Prestations sauf en cas de :

- Malfaçon du caisson cryogénique avec fuite d'azote ;
- Mauvaise estimation du niveau d'azote à utiliser.

Le Vendeur n'est pas responsable s'agissant de l'échec des Prestations en cas de :

- Tuyauterie non remplie de liquide (impossible de congeler de l'air) ;
- Circulation du fluide dans la tuyauterie à l'endroit du bouchon ou bien à proximité ;
- Fuite existante sur la ligne ;
- Interventions ou manipulations par des tiers (modification de la conduite, action sur les pressions, ou tout autre événement externe pendant la tentative de congélation).

5. Obligations du Client

Le Client s'engage à mettre à la disposition du Vendeur toutes les informations et tous les documents qui seront nécessaires à l'exécution de la Commande et à l'établissement d'une Offre. En particulier si des élements fragiles suceptibles d'être endommagés sont présents sur les équipements objets des Prestations (type capteur, détecteur etc..) , le Client devra l'indiquer. A défaut, la responsabilité du Vendeur ne saurait être engagée à ce titre.

Il est précisé que dans le cas où il s'avère que le Client n'a pas donné les bonnes informations au moment de l'établissement de l'Offre, le Vendeur se réserve le droit d'en faire une nouvelle afin de pouvoir réaliser correctement la Prestation initialement commandée par le Client, conformément aux règles de l'art et à ses attentes.

Le Client s'engage à accorder toute facilité au Vendeur et à laisser libre accès aux lieux concernés par la Prestation, aux fins de réaliser la Prestation.

PARTIE 4 : CONDITIONS APPLICABLES A LA LOCATION

1. Caractéristiques des machines

Avant toute commande, le Client prend connaissance des caractéristiques de chaque machine qu'il désire louer, ce qu'il déclare.

Le Client est seul responsable du choix et de l'usage qu'il fait des machines objets de la Location (ci-après, les « **Machines** ») et de la Location. Il lui appartient de vérifier l'adéquation des Machines et de la Location à ses besoins et contraintes spécifiques préalablement à la mise en place de la Location.

2. Droit de rétractation applicable

En principe, le Client étant un professionnel achetant dans le cadre et pour les besoins de sa profession, il n'y a pas lieu d'appliquer le droit de rétractation prévu par le Code de la consommation. Les Commandes transmises au Vendeur sont irrévocables et l'acompte versé par le Client ne pourra faire l'objet d'aucun remboursement.

Par exception à ce qui précède, dans le cas où le Client n'agit pas dans le champ de son activité principale et compte moins de six salariés, il peut se prévaloir du bénéfice du droit de rétractation prévu à l'article L.221-18 du Code de la consommation et sera soumis à ce qui suit.

Toute Commande de Location peut faire l'objet d'une rétractation à la condition que le Client n'ait pas donné son accord pour que la Location soit réalisée avant la fin du délai de rétractation et ait ainsi renoncé expressément à son droit de rétractation.

En cas de rétractation de la part du Client, le Vendeur remboursera tous les paiements reçus de la part du Client, sans retard excessif et, en tout état de cause, au plus tard quatorze (14) jours à compter du jour où le Vendeur est informé de la décision du Client de se rétracter.

Si le Client a demandé à commencer la Location pendant le délai de rétractation, le Client devra payer un montant proportionnel à ce qui a été fourni jusqu'au moment où le Vendeur est informé de la rétractation du Client. Le Client qui souhaite exercer son droit de rétractation doit adresser au Vendeur, avant l'expiration du délai de quatorze (14) jours, le formulaire de rétractation annexé aux CGV dûment complété.

3. Déclaration

Le Client déclare avoir pris connaissance de :
- La « Grille Tarifaire » ;
- Les « Règles de conduite » ;

annexées aux présentes.

Il déclare qu'il a communiqué ou qu'il s'engage à communiquer l'Annexe « Règles de conduite » ainsi que les modalités techniques de la Machine à ses salariés et représentant légaux qui seront amenés à utiliser la Machine.

Le Client reconnaît que dans le cas où il est constaté un ou des événement(s) listés dans l'Annexe « Grille Tarifaire » au moment de la remise de la Machine au Vendeur après la Location, il sera prélevé le montant prévu dans cette Annexe sur le Dépôt de garantie (tel que défini ci-après) versé au Vendeur.

Le Client déclare qu'il dispose de toutes les autorisations nécessaires pour utiliser la Machine dans le cadre de son activité et qu'il a bien pris connaissance des modalités techniques à mettre en œuvre pour utiliser ladite Machine.

Le Client reconnaît que la durée de la Location dépend de ses propres besoins. Il lui appartient de déterminer la durée nécessaire.

La responsabilité du Vendeur ne saurait être engagée en cas de préjudice subi par le Client ou par un tiers dans le cas où le Client aurait fait de fausses déclarations. Le Client garantit le Vendeur contre toute réclamation émanant de tiers à ce titre.

4. Dépôt de garantie

Toute Location sollicitée par le Client, donne lieu au versement, par le Client, d'un dépôt de garantie dont le montant est indiqué dans l'Offre (ci-après, le « **Dépôt de garantie** »). A défaut, le Dépôt de garantie est égal à 2000 € HT. Il est précisé que le Dépôt de garantie sera rendu en totalité au Client à l'issue de la Location si aucune somme n'est due au Vendeur.
Il est précisé que le contrat entre le Client et le Vendeur concernant l'Offre relative à la Location et les CGV n'est formé que si le Dépôt de garantie a effectivement été versé par le Client au Vendeur.

5. Exécution de la Location

5.1 Obligations générales

Dans le cadre de la réalisation de la Location, le Client s'engage à mettre à la disposition du Vendeur toutes les informations et tous les documents qui seront nécessaires à l'exécution de la Commande.

Le Client s'engage à accorder toute facilité au Vendeur et à laisser libre accès lieu concerné par la Location, aux fins de réaliser la Location.

Il est précisé que le Vendeur se réserve le droit de suspendre la Location dans le cas où le Client n'est pas à jour de ses paiements. A ce titre, il s'engage à lui envoyer un courrier par lettre recommandée avec accusé de réception en lui précisant sa volonté de récupérer la Machine dans un délai de quinze (15) jours qui suivent la première présentation dudit courrier au Client si ce dernier ne lui paye pas les sommes dues.

5.2 Au moment de la remise de la Machine

A la date de réservation indiquée dans l'Offre, le Client s'engage à se rendre disponible au lieu de mise à disposition de la Machine prévu dans l'Offre pour :

- Signer le formulaire mis à disposition par le Vendeur visant à établir l'état de la Machine au moment de sa remise au Client par le Vendeur, en présence d'un représentant du Vendeur et du Client (ci-après le « **Formulaire** ») ;
- Remettre l'ensemble de la documentation demandée par le Vendeur.

Dans le cas où le Client ne respecte pas ces obligations et/ou fournit des documents ne répondant pas aux normes en vigueur, le Vendeur se réserve le droit de ne pas exécuter la Location sans pouvoir engager sa responsabilité. Ainsi, le Client reconnaît qu'il ne pourra pas être remboursé du montant de sa Commande et qu'il ne pourra pas engager la responsabilité du Vendeur à ce titre.

Dans le cas où le Client respecte ces obligations, le Vendeur met la Machine et l'ensemble des documents, éléments et produits nécessaires à la Location à disposition du Client qui en devient le gardien.

Le Client reconnaît que le Dépôt de garantie est affecté, pour tout ou partie, au paiement de toute somme due au Vendeur par le Client. Le Client autorise expressément le Vendeur à appréhender tout ou partie du Dépôt de garantie à due concurrence des sommes dues.

5.3 Durant la location de la Machine

Le Client s'engage à :

- respecter l'Annexe « Règles de conduite » ;
- utiliser la Machine strictement dans un cadre professionnel et non dans un cadre particulier et conformément à ce qui était convenu avec le Vendeur ;
- maintenir la Machine dans un état de propreté et de fonctionnement et le cas échéant, prendre les mesures nécessaires à son bon fonctionnement ;
- respecter la réglementation applicable lors de l'exécution de la Commande et le cas échéant, prendre en charge les frais et amendes liés à une violation de la réglementation applicable ;
- faire ses meilleurs efforts pour éviter toute dégradation, accident et/ou vol de la Machine et le cas échéant, informer le Vendeur en cas de réalisation de l'un de ces événements en lui communiquant tout document qu'il pourrait demander ;
- informer le Vendeur en cas de dégradation, d'accident ou de tout sinistre par tous moyens.

Il est précisé que dans le cas où la machine nécessite une réparation, le Client n'est pas autorisé à y procéder sans l'autorisation préalable du Vendeur.

Le Vendeur se réserve le droit d'engager la responsabilité du Client dans le cas où le Client ne respecte pas ces obligations, sans préjudice du bénéfice de l'article 4 des présentes.

5.4 A la date de restitution de la Machine au Vendeur

Le Client s'engage à restituer la Machine à la date convenue avec le Vendeur et dans les sept (7) jours qui suivent le terme de la Location dans l'état dans lequel il se trouvait au moment de la remise par le Vendeur établi par le Formulaire.

Dans le cas où le Vendeur constaterait des différences entre l'état de la Machine tel qu'établi dans le Formulaire et lors de la restitution, en-dehors des cas d'usure d'usage, le Vendeur sera en droit de prélever du Dépôt de garantie le montant prévu dans l'Annexe.

Si le Client restitue la Machine avant la date de restitution convenue avec le Vendeur, il reconnaît ne pas pouvoir demander un quelconque remboursement des sommes versées.

Le Vendeur se réserve le droit d'engager la responsabilité du Client dans le cas où le Client ne respecte pas ces obligations, sans préjudice du bénéfice de l'article 4 des présentes.

ANNEXE 1 : CONSIGNES DE SECURITE

Règles à respecter pour la réalisation d'un bouchon cryogénique :

1. Le tuyau ou la canalisation doivent être pleins de liquide

2. Pas de circulation ni de vibration pendant la congélation

3. Il ne doit pas y avoir de circulation de liquide à proximité.

4. En cas de produit autre que de l'eau nous fournir sa fiche technique

5. Le bouchon cryogénique ne doit pas être positionné sur une soudure ou à côté d'une soudure non contrôlée.

6. Si il y a une circulation de fluide à l'emplacement du bouchon cryogénique ou ailleurs sur le réseau pouvant créer un "effet venturi" le client engage son entière responsabilité pour la réalisation du bouchon et ne pourra pas se défausser sur Arcocryo si la congélation ne marche pas. (En gros, leur faire comprendre qu'ils devront payer malgré tout)

7. Si il y'a un doute sur la présence ou non de circulation du fluide, Arcocryo peut proposer la pose d'un débimètre pour vérifier cela moyennant un coût qui sera envoyé par Devis après discussion sur ce phénomène de circulation

8. Nous prévoyons de l'azote pour le temps d'intervention nécessaire (défini avant l'envoi du devis) si le temps d'intervention de la société tiers après la congélation est rallongé, Arcocryo se réserve le droit de facturer de l'azote supplémentaire y compris des heures de travail. (80 euros HT de l'heure + 4.20 € / litre d'azote supplémentaire)

9. Si le diamètre extérieure des tuyauterie à congeler indiqué par le client n'est pas le bon diamètre, Arcocryo se réserve le droit de ne pas réaliser le chantier si le technicien estime que la différence de taille de tuyauterie entre celle annoncée et celle constatée sur le chantier mets en péril la bonne réalisation du chantier. Le déplacement et les heures de travaux seront alors facturer + l'azote (80€ de l'heure + 0.85 centimes du kilomètre + 4.20 € / litres d'azote, y compris les éventuels frais d'hôtel avancée par arcocryo)

ANNEXE 2 : FORMULAIRE DE RETRACTATION

FORMULAIRE DE RETRACTATION

Je vous notifie par la présente, ma rétractation du contrat souscrit auprès de ARCOCRYO (4 chemin des Quarts de la Ruelle - 26120 Malissard - contact@arcocryo.fr ou portant sur le service ci-après mentionné :

Commandé le :
Reçu le :
Numéro de commande :
Nom du Client :
Adresse du Client :
Signature du Client :

Date :

ANNEXE 3 : GRILLE TARIFAIRE

- *1 jour de retard pour la restitution prévue = 250 euros/jour de retard*
- *Formation souhaitée sur site pour utilisation de la machine : Forfait de 600 Euros HT + Frais de déplacement envetuel*
- *1 pièce endommagée sur la machine : Forfait de réparation de la machine à 300 € + prix des pièces à changer sur devis selon le type de pièce cassée*

Frais de nettoyage : si la machine ou les bacs de stockage de glace carbonique sont restitués sales ou en mauvais état de propreté, un forfait de nettoyage de 250 € HT sera appliqué automatiquement.

ANNEXE 4 : REGLES DE CONDUITE

1. **Mise en service**
2. **Branchement électrique** : connecter le Blaster à une prise 220V / 3,5A.
3. **Raccordement du pistolet** :
 - Brancher le tuyau de tir et le pistolet au Blaster via le raccord JIC.
 - Connecter électriquement le pistolet à la prise prévue sur le Blaster.
4. **Alimentation en air** :
 - Raccorder le tuyau d'air via le raccord rapide.
 - Ouvrir le robinet de vidange (position haute) pour évacuer l'humidité.
 - Démarrer le compresseur, vanne ouverte.
 - Laisser sécher le circuit d'air pendant 5 minutes.
 - Refermer le robinet de vidange (position horizontale).
5. **Préparation de la trémie**

- Sécher intégralement la trémie avec le pistolet avant d'introduire la glace carbonique.
- Introduire la glace petit à petit afin de refroidir le fond de trémie et éviter la formation de poches de gaz.
- Une fois la trémie suffisamment froide, la remplir.

6. **Réglage du débit**

- Débit réglable de 0 à 3 kg/min via potentiomètre.
- Travail optimal entre **1,5 et 1,8 kg/min**.
- Inutile de dépasser 2 kg/min, cela n'apporte pas de gain d'efficacité.

7. **Consignes d'utilisation**

- Toujours maintenir la trémie fermée pendant le travail.
- Éviter les pauses prolongées pour limiter la condensation dans la trémie.
- Utiliser la buse MERN selon le besoin :
 - **100% glace** : salissures importantes.
 - **50% glace / 50% neige** : surfaces fragiles très encrassées.
 - **100% neige** : éléments fragiles (armoires électriques, électroniques…).

8. **Fin d'intervention**

- Vider la trémie avec le pistolet.
- Ouvrir le robinet de vidange pour évacuer l'air comprimé restant.

La machine doit être branchée à l'aide d'un coffret de chantier pour la protéger des variations électriques. Le Client s'engage à fournir et utiliser le matériel nécessaire pour assurer une protection adéquate.

Il est formellement interdit au client de :

- Hélitreuiller ou déplacer la machine par voie aérienne,
- Utiliser la machine avec la trappe ouverte,
- Utiliser ou déplacer la machine en dehors du site initialement convenu (usine ou autre lieu de livraison), sans accord préalable écrit d'ARCOCRYO.